

COMITÉ DE LA DESCENTE DU 17 FÉVRIER

ARTICLE N°4

LE COMITÉ DE LA DESCENTE DU 17 FÉVRIER

Depuis sa création le 21 février, les six membres du Comité se sont réunis environ une fois par semaine afin d'organiser la défense des personnes arrêtées et accusées lors de la descente aux Katacombes de la brigade de la moralité de la région Centre du SPCUM, le 17 février dernier. Le Comité s'est d'abord préoccupé d'offrir des services professionnels d'aide psychologique aux gars qui vivent difficilement leurs réactions à la descente et les conséquences qu'elle provoque chez eux: c'est ainsi qu'il a obtenu gratuitement des salles de rencontre au Centre St-Pierre-Apôtre et des psychologues aux CLSC Centre-Sud et Centre-Ville.

La deuxième priorité du Comité a été d'organiser une ligne téléphonique (**222-2222**) accessible 24 heures par jour; de dresser la liste des personnes arrêtées (actuellement complète à 70 %); de publier deux bulletins d'information; d'organiser deux assemblées générales; de distribuer des centaines de «tracts» distribués et de poser des dizaines d'affiches dans les commerces du Village.

En troisième lieu, le Comité s'est assuré d'avoir les ressources financières et matérielles suffisantes à son mandat: le support de la Station « C » est venu compléter les dons reçus dans les premiers jours après la descente (80 \$) et lors de la seconde assemblée des personnes arrêtées (106 \$). Cependant, jusqu'à maintenant, le Comité n'a pas jugé nécessaire d'organiser de levée de fonds publique et personne actuellement n'est autorisé à solliciter au nom du Comité.

Quatrièmement, le Comité a choisi et retenu les services professionnels de **Me Robert La Haye**, éminent criminaliste montréalais habitué aux particularités des causes de « moeurs » et vainqueur dans l'affaire du club « *Pussy Cat* »,

comme **pivot** de l'organisation juridique de tous les clients accusés qui voudront s'associer dans une défense collective consolidée. Les deux premiers mandats que le Comité a donnés à Me Robert La Haye furent de faire détruire les dossier de police des clients arrêtés mais non accusés et d'obtenir que les clients accusés qui le désirent puissent aller chercher eux-mêmes leur « *sub poena* » plutôt que de le recevoir à leur domicile. Aussitôt que les « *sub poena* » auront été émis et que le Procureur de la Ville de Montréal aura communiqué les éléments de sa preuve, le Comité et Me Robert La Haye prépareront les stratégies de défense avec les personnes accusées selon les accusations portées et les preuves présentées. Les gars coincés dans la descente du 17 février sont sans doute entre bonnes mains pour ne pas dire entre les meilleures mains possible.

D'autre part, le « *pro forma* » des 10 employés des Katacombes accusés a été reporté au 3 mai. Leur employeur s'occupe de leur défense mais, pour sa part, le Comité leur offre les mêmes services de support et d'information qu'aux clients arrêtés et accusés. Par ailleurs, l'invitation à un « bar ouvert » à la mezzanine du KOX, samedi le 19 mars, a été l'occasion pour les employés et les clients pris dans la descente de se revoir dans un contexte de détente. Cette rencontre a permis beaucoup d'échanges, de confidences, d'entraide et a aussi permis au Comité de communiquer avec des clients arrêtés dont le nom n'apparaissait pas encore sur sa liste.

Au sujet de ses rapports avec les médias, le COMITÉ a décidé de se conformer au conseil de Me Robert La Haye : **le moins possible**. Le Comité a choisi d'être prudent afin de ne rien dire qui puisse nuire à sa stratégie vers l'acquittement. Il sera toujours temps, après les procès, de faire des déclarations... Il en va de même sur le plan « politique ». Le Comité défend des « **personnes** » et non « *une cause* ». Les procès des KATACOMBES, des employés et des clients fera date et influencera sans doute la jurisprudence beaucoup plus efficacement que des déclarations dans les médias et des manifestations dans la rue. Le combat doit d'abord se faire et être gagné au Tribunal. Le Comité ne veut pas un acquittement

politique ou populaire mais un acquittement **judiciaire**, accordé par un **Tribunal**, même s'il doit se rendre, avec Me Robert La Haye, jusqu'à la Cours Suprême. Ensuite, les gais-es n'auront qu'à exploiter collectivement cette victoire. Le COMITÉ demande donc de ne rien entreprendre qui puisse nuire aux procès des employés et des clients accusés et qui pourrait être interprété comme une tentative d'influencer le Tribunal. Cependant, cela n'empêche pas, à son avis, des actions **non publiques et non médiatisées** auprès du SPCUM ou des élus de la Ville de Montréal ou de la CUM.

Enfin un sous-comité a été mis sur pied pour étudier les possibilités et l'opportunité d'un recours collectif au nom des clients arrêtés et non-accusés et des clients accusés puis acquittés.

Les personnes arrêtées le 17 février aux Katacombes et qui ne sont pas encore entrées en contact avec le Comité sont invitées à le faire dans les plus brefs délais. Celles qui sont intéressées à offrir leur aide ou leurs ressources au Comité ou à son sous-comité (recours collectif éventuel), sont invitées à téléphoner au 222-2222 ou à écrire au C.P. 49005, Place Versailles, Montréal, H1N 3P6.

André Faivre

Porte-parole du Comité